



Sinistre incendie indemnité minimale à quelle hauteur

Par **lily**, le **13/03/2016** à **07:42**

Bonjour,

Nous avons subi un incendie chez nous. Nous allons y laisser des plumes vu la vétusté ; normale, pas de clause remplacement à neuf. Au niveau des devis artisans (ex. le plombier) si nous décidons de faire nous-même la plomberie (le beauf. est plombier) et que nous ne donnons donc pas de facture on m'a dit que l'assurance nous donne le montant hors taxe du devis. Cela est-il exact ? Ça nous permettrait de racheter d'autres choses en fait.

Merci de vos réponses.

Par **chaber**, le **13/03/2016** à **11:15**

bonjour

Y a-t-il eu expertise ?

Si oui, L'assureur vous doit indemnisation vétusté déduite mais TVA incluse sur la base du rapport d'expertise et vous faites ce que vous voulez de la somme versée

Par **lily**, le **13/03/2016** à **17:24**

Merci de votre reponse. Oui il y a eu une expertise contradictoire. On attend le chiffrage. Y a t il un article qui le signifie pouvez vous me le donner si vous le connaissez. Merci

Par **chaber**, le **14/03/2016** à **09:32**

ne faites aucune mention que vous ferez une partie des travaux.

L'indemnisation vétusté déduite se fait TVA incluse.

l'assureur ne peut demander des factures que pour régler la Valeur à neuf (voir conditions générales)